Voici un rappel des populations ciblées par le programme d’études *Intégration sociale.*

**Le programme révisé s’adresse aux mêmes adultes.** (Référence Régime pédagogique de la FGA art. 9)

L’intention éducative, le but, la visée et la finalité du programme. (Référence p.15 du programme d’études *Intégration sociale,* version 1998)

Leur inscription se fait à partir de certaines **situations de vie qui génèrent des difficultés et des désavantages sociaux quant à leur participation sociale et à l'exercice de rôles sociaux ET NON À PARTIR D'UN DIAGNOSTIQUE PRÉCIS** (ex: déficience intellectuelle, problèmes de santé mentale, dyslexie....).

Voici quelques questions permettant de guider l’adulte vers les services appropriés ou le programme d’études *Intégration sociale*. Si la réponse est OUI, l’adulte pourra être accueilli au programme.

L’adulte est-il en mesure de comprendre les termes de base liés à des notions contenues dans les cours?

L’exercice des rôles sociaux est-il limité par des difficultés d’adaptation sur le plan psychique, intellectuel, physique ou social SANS ÊTRE une impasse dans la réalisation d’un projet de formation d’intégration sociale?

L’adulte présente-t-il un potentiel de rétention des apprentissages pour progresser dans une démarche d’autonomie et de participation sociale?

L’adulte présente-t-il des besoins de formation au regard des conditions de vie, des relations sociales, du milieu de vie ou de la communauté? (Voir p.31 du programme d’études actuel *Intégration sociale).*

L’adulte possède-t-il la capacité de fonctionner en groupe?

L’adulte évolue-t-il dans un milieu de vie où l’accompagnement d’un partenaire est possible et présent pour favoriser le transfert, le maintien et le développement des apprentissages réalisés en classe? Y a-t-il des possibilités de partenariat dans les milieux d’appartenance?

L’adulte exprime-t-il un désir de s’engager dans la réalisation d’un projet d’intégration sociale? (Référence programme d’études *Intégration sociale* version 1998 p.19)

**Voici quelques exemples de difficultés pouvant être rencontrées par la population ciblée:**

Difficulté à prendre sa place, faible estime de soi, faible confiance en soi

Comportements psychosociaux inadéquats, manque d’habiletés sociales

Difficulté à intégrer un groupe, sentiment d’être peu concerné par son environnement, exclusion

Difficulté à communiquer ou à gérer ses émotions

Manque d’hygiène personnelle, mauvaise gestion et mauvaise utilisation des médicaments

Difficultés liées à sa condition physique ou psychologique, conduites à risque

Difficultés motrices ou sensorielles

Difficulté à faire des achats et à gérer un budget, mauvaise utilisation du crédit

Difficulté à effectuer des déplacements avec assurance et en sécurité

Difficulté à respecter les règles de la vie en cohabitation

Difficulté à envisager la vie en appartement

Difficulté à assumer son rôle de parent

Manque de compétences en préemployabilité

Difficulté à accomplir des activités courantes nécessitant l’usage de langages ou d’objets technologiques

Jocelyne Gélinas en collaboration avec mesdames Estelle Lépine et Stéphanie Bourgoing